

Valeyres-sous-Rances, le 26 mai 2023



Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-Rances

Au Conseil général de la
Commune de

1358 Valeyres s/Rances

Préavis n° 0 1/2023

Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2022
Du Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2022 se bouclent avec un total de charges de CHF 127'441.80 et un total des produits de CHF 6'660.60 (vente d'eau d'arrosage). La participation des communes s'élève à **CHF 120'781.20**. Ces comptes présentent donc une diminution de charges de CHF 19'912.20 par rapport au budget 2022.

Les comptes ont été contrôlés et adoptés par le comité administratif du SIAERV, le 25 mai 2023. De plus, ils ont été examinés et certifiés conformes par la fiduciaire OFICO. Son rapport est annexé à ce préavis.

Commentaires :

110.303.00 Charges sociales (AVS-AI-AC-PCFamilles) : Ce montant représente le rattrapage AVS 2021 du fontainier. Cette prime n'avait pas été prévue au budget.

110.305.00 Assurances Accidents et maladie : Cette somme correspond à la prime SUVA 2021 et 2022 pour le fontainier à la suite de son annonce à la SUVA. Ces primes n'avaient pas été prévues au budget.

810.312.00 Electricité - Tous les bâtiments : Cette augmentation est due à l'envolée des prix de l'électricité.

810.435.01 Charges d'exploitation intercommunal : La différence entre le budget et les comptes s'explique par le fait que plusieurs postes du budget n'ont pas été utilisés entièrement.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Valeyres s/Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres s/Rances

- vu : le préavis n°01/2023 relatif au bilan et aux comptes de fonctionnement 2022 ;
- vu : l'examen détaillé de ceux-ci ;
- entendu : le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. D'accepter les comptes tels que présentés ;
2. De donner décharge au SIAERV et à la commission de gestion de leur mandat

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président



Christian Kaenel, membre




Pour Rances

Pierre Guignard, Vice-Président



Vincent Guyon, membre



Annexes :

- Comptes 2022 et Bilan
- Rapport fiduciaire